LISTE DES STATUTS PARTICULIERS SOUMIS AU MÉCANISME DE L'AVANCEMENT DIFFÉRENCIÉ

¥	Cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie et des communes ;
7.	Cadre territorial de l'administration générale ;
ä	Cadre de la santé ;
2	Cadre des personnels socio-éducatifs ;
¥	Cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie ;
300	Cadre des personnels paramédicaux ;
-	Corps des pompiers d'aérodrome ;
÷	Corps des officiers publics coutumiers ;
7	Corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;
¥	Corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
•	Statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie et des communes ;
÷	Corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement du second degré public de la Nouvelle-Calédonie ;
-	Cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie ;
	Cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de la Nouvelle-Calédonie ;

Filière incendie des communes.